

SAISINE



COMPTE ADMINISTRATIF
2023

Adopté en séance plénière
du 13 juin 2024

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Le Compte Administratif pour l'année 2023 (CA 2023) affiche un montant de recettes réelles (*dont gestion active de la dette et hors affectation du résultat*) de 3,35 Md€ soit un taux de réalisation de 91,9% (*92,8% au CA 2022 et 95,9% au CA 2021*).

Les dépenses réelles (*dont gestion active de la dette*) atteignent 3,42 Md€ pour un taux de réalisation de 91,5% (*91,8% au CA 2022 et 94,2% au CA 2021*).

Depuis plusieurs exercices, le CESER mentionne que la bonne gestion financière de la collectivité lui assure des marges de manœuvre et la place en situation de pouvoir poursuivre son objectif de politique d'investissement volontariste.

Si le CESER constate que les taux de réalisation sont élevés, il rappelle son questionnement, formulé dans son Avis sur le CA 2022, s'agissant de leur diminution progressive au fil des derniers exercices.

De plus, le CESER note que, pour la troisième année consécutive, le fonds de roulement affiche une baisse (*- 24,4 M€ au CA 2021, - 26,7 M€ au CA 2022 et - 25,9 M€ au CA 2023*).

Le résultat de clôture est désormais de 16,3 M€ (*93,45 M€ au CA 2020 et 42,26 M€ au CA 2022*) ; le CESER considère que la diminution du fonds de roulement, qui semble s'inscrire dans le temps, requiert une gestion fine et pourra nécessiter des ajustements financiers.

Recettes

En 2023, hors revolving et reprise du résultat, les ressources de la collectivité sont en hausse et affichent un montant de 3,83 Md€.

Les recettes de fonctionnement représentent 2,62 Md€ et sont essentiellement composées de ressources fiscales. Ces dernières sont en progression au CA 2023 mais leur taux d'évolution est en retrait (+ 2,8% au CA 2023 contre + 6,2% au CA 2022). Ce ralentissement dans la progression des ressources fiscales est corrélé au moindre dynamisme de la fraction de TVA.

Le CESER a fait plusieurs fois état de ses inquiétudes quant à la dépendance des recettes régionales aux aléas conjoncturels et au dynamisme de la fraction de TVA.

En 2023, le système de versement du produit de TVA ex-CVAE a, de nouveau, imposé un pilotage financier prudent du fait de la révision à la baisse du produit attendu en cours d'exercice.

Dans la continuité de son Avis sur le CA 2022 et s'agissant des produits de la taxe sur les certificats d'immatriculation et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE¹), le CESER demande qu'une réflexion soit engagée au niveau national

¹ La TICPE répond à une nouvelle dénomination : fraction d'accise perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons. Néanmoins, l'utilisation de la précédente dénomination est plus aisée.

pour estimer les possibles conséquences financières, pour les Régions, des décisions européennes d'interdiction de vente de voitures thermiques et déterminer les éventuelles mesures compensatoires à prévoir.

Investissement

Au CA 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 307,2 M€ soit une augmentation de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent (avec une légère diminution des dépenses liées au remboursement de la dette).

Depuis plusieurs années, la collectivité régionale affirme sa volonté de mettre en œuvre une politique d'investissement volontariste et le CESER encourage cette orientation.

Le CESER insiste sur la nécessité de soutenir des investissements véritablement structurants et rappelle sa demande pour que le Conseil régional réalise une analyse des investissements réalisés afin d'en déterminer les effets et les impacts pour le territoire régional.

Dans le cadre de cette analyse, le CESER demande au Conseil régional de présenter un focus spécifique sur les dépenses d'investissement liées aux travaux dans les bâtiments régionaux et d'apporter des précisions sur les économies d'énergie obtenues et leur incidence sur les dépenses de fonctionnement (stabilisation, diminution...).

Fonds européens

Le CESER prend acte et encourage l'ensemble des actions déployées par la collectivité pour optimiser la consommation des enveloppes liées aux différentes programmations européennes.

Développement économique

Le CA 2023 donne un bon niveau de détail sur l'activité, accompagné très souvent d'informations sur les crédits alloués aux différentes actions, ce qui permet d'appréhender les réalisations et les montants associés. Le CA 2023 donne en revanche très peu de détails sur les résultats, sans réelle possibilité de mesurer l'efficacité de l'action régionale (ex : emplois créés). Par ailleurs, il manque toujours un rappel des résultats des années précédentes, ce qui rend compliquée la comparaison d'une année sur l'autre.

Le CESER regrette que les montants votés et mandatés par priorité ne figurent pas dans le document, obligeant à effectuer la somme des montants associés aux différents objectifs. Sur la base de ce calcul, il constate un bon taux global d'exécution sur les politiques de développement économique (environ 96%). Toutefois, ces bons taux d'exécution ne permettent ni de mesurer l'efficacité des actions engagées par rapport aux objectifs fixés lors du Budget Primitif (BP), ni d'évaluer la couverture des besoins des acteurs économiques.

Concernant l'objectif « Accompagner, accélérer les transitions industrielles, économiques et environnementales », le CESER relève que le taux d'exécution n'est que de 88% des crédits

d'investissement, alors que ces crédits sont sensiblement inférieurs à ceux du budget de l'année précédente. Concernant les parcours de transformation, le CESER note un retard dans le développement des missions du réseau d'accompagnement des entreprises sur les territoires (CCI, agences de développement). Le nombre de dossiers de diagnostics semble relativement faible au regard des enjeux (120 dossiers).

Le CESER s'inquiète des résultats de la politique de réindustrialisation et de transformation qui semble s'essouffler et être en retrait par rapport à la dynamique nationale. Le risque est que ce retard soit difficile à rattraper.

Le CESER est surpris de constater un fort déséquilibre entre les actions d'accompagnement de la transition numérique et celles de la transition écologique, ce qui semble démontrer une fragilité des entreprises industrielles dans le domaine du numérique (11% des modules transformants concernent la transition numérique). Le CESER estime qu'une attention particulière devra être portée sur ce sujet lors de la préparation du BP 2025, en augmentant les moyens pour sensibiliser et accompagner les entreprises.

Si le CESER note avec satisfaction les actions de soutien aux entreprises, il attire l'attention sur le risque de rester trop focalisé sur les grandes entreprises et de ne pas prêter suffisamment attention au tissu de PME et TPE qui caractérise la Région et qui assure une part prépondérante des emplois industriels régionaux.

Le CESER s'inquiète du retard pris dans la réalisation du plan « 500 relocalisations », qui devra faire l'objet d'une attention plus forte pour atteindre les objectifs initiaux.

Au-delà de la réalisation sur une année de nouveaux dossiers d'investissements directs étrangers, le CESER recommande que la Région adopte une vision pluriannuelle permettant d'appréhender sur 3 ou 5 ans les effets structurels de ces actions sur l'emploi et l'activité économique.

Formation

Le rapport de présentation du CA 2023 rappelle le déploiement de formations pour répondre aux besoins en compétences dans le champ de la transition énergétique, du numérique ou de l'industrie de demain ainsi que le déploiement de formations sur mesure pour les entreprises en difficulté de recrutement par rapport à des compétences nouvelles.

Le CESER appuie ce travail sur la transition des compétences, essentiel pour tout changement à venir.

D'ailleurs, ses prochains travaux porteront sur la question de la formation, de la recherche et de l'innovation pour une réindustrialisation verte au plus près des territoires.

En 2023, le CESER a constaté une baisse des crédits de paiement mandatés qui sont liés à une enveloppe financière de l'État inférieure au titre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC). L'objectif du PRIC Grand Est de 2019 à 2023 a contribué à amplifier la réponse de formation à destination des publics peu qualifiés et notamment des jeunes. Le

CESER a sollicité le Conseil régional pour obtenir un bilan des actions de formation financées dans le cadre du PRIC Grand Est.

En fonctionnement, le Conseil régional a soutenu des formations par apprentissage dédié aux filières en tension et sur les niveaux bac et infra bac. Le CESER appuie cette décision qui rejoint ses préconisations notamment sur la nécessité de valoriser l'image de l'apprentissage à l'attention des jeunes infra bac. Le CESER avait préconisé également que des moyens soient mis en place pour accompagner les maîtres d'apprentissage et les tuteurs en entreprise. Pour un soutien à l'innovation pédagogique et à la qualité globale des formations, le CESER préconise de revoir les critères d'attribution de l'aide « Fonds de soutien régional des formations par apprentissage ».

Sur l'objectif « Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes », le CESER a constaté une différence importante, en investissement, entre les crédits de paiement votés de 4,6 M€ et les crédits de paiement mandatés de 284 529,03 €. Selon les informations obtenues, ce faible taux d'exécution est lié à un retard de livraison des véhicules électriques commandés dans le cadre du dispositif « Un véhicule vers l'emploi ».

Le droit à l'orientation tout au long de la vie est la condition préalable et nécessaire à l'exercice du droit à la formation tout au long de la vie, c'est l'introduction de l'Avis sur l'orientation du CESER en 2020.

En 2023, le Conseil régional a mandaté 9,1 M€ pour accompagner et soutenir les actions d'orientation dont le réseau des « Ambassadeurs Métiers » qui regroupe aujourd'hui 195 professionnels en capacité d'intervenir dans les établissements scolaires pour présenter leurs métiers. Le CESER appuie toute initiative qui permet d'informer sur les métiers et renouvelle sa demande d'un bilan, notamment du réseau « Ambassadeurs Métiers » permettant de valoriser ce type d'action. Dans son inconditionnel soutien à une orientation non genrée mis en exergue dans son Avis sur l'orientation, le CESER souhaite davantage d'éléments sur l'avancée du projet ELLES + Grand Est pour stimuler les actions en faveur de la sensibilisation des jeunes filles et des femmes vers les métiers scientifiques, techniques et numériques.

Le rapport de présentation du CA 2023 précise que la plateforme Orient'Est a connu d'importantes évolutions permettant une nette amélioration de l'expérience utilisateur. Ces changements ont été conçus en associant un échantillon d'utilisateurs à une modernisation de l'outil.

Dans son Avis sur l'orientation, le CESER avait préconisé une méthode permettant un processus continu d'évaluation de la nouvelle plateforme « formation-orientation.grandest.fr » par des phases de test « grandeur nature » sur des échantillons représentatifs d'utilisateurs. Le CESER réitère cette préconisation notamment en termes de son inscription dans un processus continu. Le CESER rappelle sa préconisation sur la mise en exergue de son triptyque « informer, communiquer et accompagner » pour une orientation choisie et non subie.

Les crédits mandatés sur le volet « Permettre la formation aux métiers du sanitaire et du social » sont à peu près identiques à ceux de l'année précédente.

Le CESER tout en appuyant la concertation qui a été menée pour élaborer le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2023-2028, a listé des préconisations indispensables face aux difficultés rencontrées. Notamment, le CESER a préconisé d'analyser finement les abandons de cursus afin d'y apporter des réponses rapides et concrètes. Une enquête de la DREES menée en 2023 apporte un éclairage sur ces taux d'abandon. En 2021, cette étude indique que « 10% des étudiantes en formation d'infirmière ont abandonné leurs études en première année de formation, elles étaient trois fois moins en 2011 (3%) ».

Constatant un écart d'environ 842 000 € entre les CP votés et les CP mandatés dans l'attribution et des aides aux apprenants des formations sanitaires et sociales, le CESER préconise un élargissement des critères d'attribution.

Lycées

La ligne dotation 2023 a connu une hausse significative par rapport à 2022 en raison du prix de l'énergie ainsi que des contrats. Le CESER constate une différence de 21,3 M€ entre le voté et le mandaté 2023 et s'interroge sur le fait de savoir si celle-ci s'explique uniquement par une surestimation du coût de l'énergie ainsi que sur le coût réel de l'énergie pour 2023.

Interrogation également sur l'écart entre les crédits de paiements d'investissement votés en 2023 qui ne correspondent pas, a minima, aux crédits mandatés en 2022.

L'accompagnement du Conseil régional dans la mise en place d'équipements pédagogiques dans les lycées fait comme toujours l'objet d'un fort taux d'exécution, témoin du besoin des établissements en la matière. Le CESER constate la hausse du mandatement (passant de 11,9 M€ en 2022 à 16,08 M€ en 2023) qui va dans le sens de ses préconisations, à savoir de disposer de fonds suffisants pour moderniser l'ensemble de l'appareil de formation afin que celui-ci reste de qualité et adapté aux mutations numériques, sociétales et économiques.

Sur la participation au fonctionnement des lycées privés, dans son Avis sur le BP 2024, le CESER a indiqué rejoindre la position de la Cour des Comptes qui appelle à moduler les moyens attribués aux lycées privés en fonction du profil social des élèves.

Sur le soutien aux familles et aux élèves dans la scolarité, la Région rappelle que le plan d'aide à la restauration et à l'internat voté en 2023 a été mis en place en septembre et que dans l'attente les dispositifs préexistants avaient été maintenus. Le CESER constate une baisse des crédits votés (4,84 M€ en 2022 contre 4,54 M€ en 2023) et des crédits mandatés (3,99 M€ en 2022 contre 3,37 M€ en 2023). Face à une utilisation insuffisante, le CESER a déjà préconisé une information, une communication et un accompagnement à la mobilisation du fonds social.

Sur la construction, la gestion et l'entretien des bâtiments « Lycées », dans le cadre du Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM), le CESER a demandé à plusieurs reprises la transmission

d'un bilan de l'ensemble des opérations structurantes réalisée ainsi qu'une visibilité sur celles à venir.

En ce qui concerne l'accès des lycéens aux outils et ressources numériques ainsi que l'équipement et la maintenance numérique des lycées, le rapport sur le CA 2023 fait état d'une continuité de l'engagement de la Région en la matière. Le CESER a préconisé à de nombreuses reprises l'évaluation du dispositif « Lycée 4.0 », il a également fait part au Conseil régional d'un nombre encore important de dysfonctionnements.

Sur le soutien et l'accompagnement aux démarches de développement durable, le rapport souligne que les crédits mobilisés (41,2 M€ de mandatés en 2023 contre 21 M€ en 2022) ont permis de développer et concrétiser les projets des lycées engagés dans la démarche du lycée en transition. Le CESER appuie la démarche à l'accompagnement au développement durable tout en préconisant une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour une généralisation à l'ensemble des établissements.

Le CESER renouvelle sa demande pour la transmission des bilans sur les différents dispositifs : Lycée en transition, Lycées verts, ... Ces éléments seront d'autant plus importants pour le CESER qui a été sollicité pour répondre à une saisine sur la stratégie régionale « Lycées du futur » en cours d'élaboration.

Sur la sécurité des lycées, le rapport sur le CA rappelle que l'année 2023 a été marquée par un renforcement de l'engagement opérationnel du programme de sécurisation des lycées, si des éléments du rapport vont dans le sens d'une partie des préconisations du CESER (dialogue ouvert avec l'ensemble des interlocuteurs, respect du cadre réglementaire et recommandations de la CNIL), le fait d'allier ces dispositifs à des moyens humains supplémentaires dans les établissements, comme préconisé par le CESER, n'est pas mentionné.

Enseignement supérieur et recherche

L'adaptation des compétences pour répondre aux enjeux des transitions d'aujourd'hui et de demain ne peut se « concevoir » sans la recherche et l'innovation et sans une coopération étroite avec les territoires et les entreprises. Dans cet objectif, le CESER avait préconisé au Conseil régional, chef de fil territorial de l'enseignement supérieur, de créer des espaces d'échanges réguliers avec les autres collectivités territoriales et locales qui financent elles aussi des projets universitaires et/ou innovants sur le même territoire.

Les crédits de paiement mandatés en 2023 pour développer les compétences de haut niveau adaptées aux évolutions du monde économique s'élèvent à 8,7 M€, ils étaient de 13,4 M€ en 2022, soit une différence de 4,4 M€. Selon les informations obtenues, la différence s'explique par un retard dans l'exécution des projets en investissement et un nombre limité de dépôt de projets en fonctionnement.

Le CESER préconise au Conseil régional de s'interroger sur la faiblesse du nombre de projets déposés et d'avoir une démarche proactive pour en favoriser l'émergence de nouveaux. S'agissant des projets de contrats de doctorants, le CESER préconise de favoriser l'immersion de doctorants dans les entreprises, et notamment dans les TPE PME.

En 2023, des engagements financiers importants ont été mobilisés, en crédits d'investissement dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre du soutien financier régional, apporté à une 1^{ère} vague d'opérations nouvelles inscrites dans le CPER 2021-27 dont la construction d'une résidence universitaire P8 de 150 studios sur l'île du Saulcy à Metz. Le CESER tout en appuyant cette initiative renouvelle sa préconisation d'une évaluation du logement étudiant.

Mobilités

Sur l'ensemble du budget lié aux mobilités (part fonctionnement et investissement), le rapport entre les crédits votés et mandatés s'établit à 93,4%.

- S'agissant de la part fonctionnement ce rapport s'établit à 96,3%
- S'agissant de la part investissement celui-ci s'établit à 85,1%

Pour rappel pour l'exercice du 2022, ce rapport s'établissait respectivement à 98,6% et 81,4% pour les volets fonctionnement et investissement.

Le CESER ne constate pas de changement majeur dans le cap des politiques publiques régionales en matière de mobilités et des infrastructures. Toutefois, il pointe quelques points plus spécifiques détaillés ci-dessous. Le CESER souligne que même si un protocole d'accord a été signé pour le CPER volet mobilités pour la période 2023-2027, le document finalisé n'est pas encore ratifié par les parties prenantes.

Dans le cadre de la priorité « Offrir un service de qualité aux voyageurs », on observe un ratio entre le mandaté et le voté proche de 100% pour la partie convention TER et son volet investissement. Le CESER souhaite savoir si l'augmentation de + 16,7 M€ par rapport à l'exercice 2022 est la résultante d'une augmentation de la fréquentation et/ou de tarif.

Sur l'objectif stratégique « Acquérir et entretenir le parc ferroviaire », il convient de souligner un rapport entre les crédits de paiements votés et mandatés de 83,3% qui s'explique essentiellement par le volet investissements : 145,5 M€ de mandatés pour 174,5 M€ de votés. Le CESER s'interroge sur le caractère conjoncturel ou structurel du retard et sur les origines de celui-ci.

S'agissant des opérations de régénération et de modernisation du réseau ferroviaire fret, l'ensemble des opérations prévues dans le cadre du dispositif CAP FRET ont été menées pour un montant total de 5,4 M€. Le CESER soutient ce niveau d'engagement.

Concernant, les schémas d'accessibilité et la mise en accessibilité du réseau régional (ferré et routier), il convient de souligner l'effort renouvelé avec un montant de 4,4 M€ supérieur à 2022. Le CESER souhaite connaître l'échéancier de finalisation de la mise en accessibilité des gares et arrêts routiers.

Dans le domaine des transports scolaires et interurbains, le CESER souligne un écart significatif sur le volet fonctionnement qui se situe à 250,8 M€ de crédits mandatés pour 276,8 M€ votés. Le CESER s'interroge sur les origines de cet écart et sur un éventuel impact sur le service rendu.

Sur la priorité stratégique « Développer et accompagner le développement de l'intermodalité », le rapport entre les crédits de paiements votés et mandatés s'établit à 63,9% et 78,4% respectivement pour la part fonctionnement et investissement.

Cet écart s'explique notamment par une moindre réalisation sur les engagements financiers des objectifs stratégiques :

- Développer les mobilités durables et accompagner les territoires.
- Développer les services numériques de mobilités.
- Plan vélo régional.

Le CESER s'interroge sur cette réduction des actions à destination des territoires visant notamment à les accompagner dans leur prise de compétences mobilités (Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales) ainsi que le développement des nouvelles mobilités à la fois dans l'ingénierie, les usages et leur promotion.

S'agissant des moyens financiers alloués au dispositif stratégique « Développer et sécuriser les fonctionnalités multimodales du réseau » via le dispositif DIRIGE, le CESER note avec satisfaction l'introduction d'une bonification écologique pour les projets intégrant les contraintes liées à l'artificialisation des sols.

Coopération transfrontalière et interrégionale

Le CESER prend note de l'adhésion récente de la Région Grand Est à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et de celle envisagée à l'Eurodistrict Saar-Moselle. Il prend acte également de la transmission par le Conseil régional de la liste des structures transfrontalières et internationales auxquelles la Région adhère ou qu'elle cofinance. Le CESER se réserve la possibilité d'étudier cette liste dans un avenir proche et de faire d'éventuelles propositions de mutualisation des moyens engagés par la Région dans ce cadre.

Le CESER souligne à nouveau l'importance de la coopération interrégionale avec les régions limitrophes du Grand Est, afin d'aborder les enjeux transfrontaliers à une échelle supérieure aux limites régionales. Pour sa part, le CESER a réalisé en 2023 un travail commun avec le CESER des Hauts-de-France sur les infrastructures de transport. Il envisage à présent de renforcer ses relations avec ses homologues des Hauts-de-France et de Bourgogne Franche-

Comté, afin de porter plus fortement la voix de la société civile organisée dans les instances européennes.

Santé, solidarité, sport et jeunesse

Le CESER constate que pour de nombreuses actions, les crédits dédiés n'ont pas été consommés dans leur totalité. Il souhaite avoir des explications concernant les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs des différentes actions mises en place dans les thématiques liées à la cohésion sociale.

Le CESER note que 143 000 jeunes bénéficient des avantages offerts dans le cadre de « JEUN'EST ». Toutefois, il réitère sa proposition d'améliorer la communication auprès des 15-29 ans de la région mais aussi des acteurs agissant en faveur de la jeunesse pour faciliter l'accès à ce dispositif en particulier à ceux qui en ont le plus besoin.

Le CESER prend acte du renouvellement de l'opération « Frissons en Grand Est » avec 16 salles de cinéma participantes en 2022 et 24 salles en 2023, avec pour objectifs de favoriser le retour du public jeune. Toutefois, il souhaite connaître le nombre de jeunes bénéficiaires et la répartition des salles dans la région afin de s'assurer que l'ensemble du territoire soit bien couvert par cette action. Enfin, le CESER préconise de développer cette action en partenariat avec davantage de cinémas.

Le CESER soutient l'État et la Région Grand Est qui se sont engagés, dans une vaste concertation commune sur le bien-être et la vie étudiante. Plus de 2 000 étudiants et professionnels ont répondu à cette démarche, à travers une enquête en ligne et des ateliers dans l'ensemble des campus du Grand Est. Le CESER demande à la Région d'être associé à ces travaux.

Le CESER constate que 4 681 bourses de mobilité internationale ont été attribuées à des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur du Grand Est pour un montant de 3,1 M€. Il souhaite être informé sur le nombre total de demandes déposées au regard des demandes satisfaites et connaître les éventuels motifs de refus. Dans son Avis sur le CA 2022, le CESER demandait à connaître le profil des bénéficiaires et demandait au Conseil Régional d'amplifier la communication mais aussi de faciliter l'accès à la mobilité internationale à tous les jeunes dans tous les territoires.

Le CESER soutient les actions portées par les membres du Conseil régional des jeunes et a pris connaissance de la diversité des actions engagées au cours de l'année 2023 et les encourage à poursuivre dans ce sens.

Le CESER souhaite connaître l'accompagnement apporté par la Région aux jeunes pour favoriser une insertion sociale et professionnelle à la suite de la mission confiée dans le cadre du dispositif de soutien au « Service Civique en milieu rural », sachant que la Région et l'Etat cofinancent les projets d'accueil de volontaires en milieu rural, portés par des associations ou

des collectivités agréées au titre du Service Civique. Le CESER note avec satisfaction que le dispositif ait permis l'accompagnement de plus de 700 missions de jeunes en 7 ans.

Le CESER s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Région n'a utilisé que 61 % des crédits dédiés au soutien à l'entrepreneuriat des jeunes. 60 jeunes entrepreneurs ont été soutenus dans le cadre de ce dispositif, pour un budget global de 251 200 € alors que l'enveloppe prévue s'élevait à 430 500 €. Le CESER préconise de mieux communiquer au plus près des territoires et d'aller vers les publics cibles en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Concernant le volet « sport pour tous », le CESER remarque que 79,5 % des montants prévus ont été dépensés en investissement et plus de 94 % en fonctionnement. Ce volet comprend le financement inscrit dans le cadre des conventions quadriennales signées avec 77 ligues et comités sportifs régionaux. Le CESER note l'implication du mouvement sportif dans l'instruction des dossiers d'aides aux manifestations sportives et aux investissements sportifs. Toutefois, le CESER rappelle sa préconisation issue de l'avis sur le CA 2022 sur l'importance de maintenir et de développer des temps de concertation avec les acteurs du monde du sport. Comme l'an passé, le CESER s'interroge sur les montants non utilisés en investissement dédiés au volet « Construire, gérer, entretenir les bâtiments du sport » pour les CREPS. Force est de constater le faible taux d'exécution des engagements malgré la volonté politique affichée. Ce ne sont que 31,4 % des dépenses prévues en investissement qui ont été engagées et le document n'apporte pas d'explication sur les raisons.

Les montants dédiés au volet « Soutenir la vie associative dans les territoires » ont intégralement été consommés pour l'année 2023. La Région affiche sa volonté de soutenir, par le biais des dispositifs, toutes les associations du Grand Est, quels que soit leur taille ou le territoire, afin de répondre à des besoins immédiats de financement et de leur permettre de mener à bien des projets de proximité, y compris en investissement. Cependant, le CESER s'étonne qu'en 2023, les montants dédiés à ce volet en investissement sont de 2,1 M€ et en fonctionnement sont de 1,7 M€ alors que la compte administratif 2022 affichait en investissement 2,8 M€ et en fonctionnement 2,2 M€.

Le CESER constate que le Conseil régional a su s'adapter puisque les dispositifs DIVA'P (248 projets) et INV'EST Asso (418 projets) ont été abondés en cours d'année 2023 pour répondre à une forte demande.

Le CESER demande à la Région de soutenir et accompagner les associations afin de favoriser la cohésion sociale dans les territoires.

Le Conseil régional a soutenu huit têtes de réseau associatif ; l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est a bénéficié d'un soutien d'un montant de 381 375 €, réparti entre les trois mouvements associatifs territoriaux en fonction de leur programme respectif d'actions.

Le CESER réitère sa préconisation issue de son Avis sur le CA 2022 : « *Le CESER note la poursuite de la démarche facilitant l'expression citoyenne par le biais de la plateforme « Ma Région*

Demain » avec des thématiques variées et avec un nombre croissant de contributions et rappelle l'importance des enjeux. Il s'agit de rapprocher les citoyens de l'action publique et de leur permettre de mieux connaître les politiques publiques (dispositifs ou actions) afin qu'ils puissent aussi contribuer à leurs évolutions. Au-delà de cet outil numérique, dans le contexte de méfiance des citoyens envers les institutions et de nécessité de les rapprocher davantage de l'action régionale, il serait pertinent que le Conseil Régional se dote d'une ingénierie spécialisée sur les questions de participation citoyenne. »

En 2023, la Région a inscrit 255 000 € pour rapprocher la politique et la décision du citoyen pour un montant de 244 000 € mandatés.

Le CESER note qu'en 2023, la Région a mis en place 11 concertations en ligne sur « maregiondemain.fr » mais aussi une quinzaine d'ateliers et de rencontres organisées sur tout le territoire pour un total de plus de 10 000 participants. Les thématiques proposées étaient les suivantes : Accès des jeunes à la culture, Vie étudiante, Lycée du Futur, révision des Schémas territoriaux, SRADDET, Grand Est Région Verte... Le CESER souhaite connaître les suites que la collectivité régionale a donné aux différentes concertations, ateliers et rencontres.

Concernant le volet « Porter la lutte contre les discriminations et renforcer la cohésion sociale », le Conseil régional a montré depuis plusieurs années un engagement fort pour favoriser l'égalité femmes-hommes qui se traduit, encore en 2023, par de nombreuses actions à destination de différents publics. Cependant pour 2023, la Région n'a dépensé que 47,2 % des montants prévus en investissement et 80,9 % des montants prévus en fonctionnement. Le CESER s'étonne que pour un sujet aussi sensible à l'échelle nationale les montants dédiés n'aient pas été consommés et souhaiterait en connaître les raisons.

Le volet « Accompagner les acteurs de la santé et animer les territoires » a permis l'utilisation de 87 % des montants dédiés en investissement et à 90 % des montants dédiés en fonctionnement. Le CESER souhaite avoir des éléments complémentaires à ceux figurant dans le rapport concernant les autres formes d'installation soutenues par la Région.

Le CESER tient une nouvelle fois à rappeler la préconisation suivante issue de l'Avis intitulé « L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental » adopté en séance plénière le 7 décembre 2022 :

« Le CESER propose au Conseil Régional et à l'Agence Régionale de Santé d'évaluer l'efficacité des aides à l'installation à destination des professionnels de santé, en tenant compte du contexte territorial dans lequel elles sont mises en œuvre tant sur la facilitation de l'accès aux soins mais aussi sur les bénéfices en termes de prévention primaire, secondaire et tertiaire ainsi que l'amélioration des données de santé de la population qu'elle couvre ».

En effet, le CESER estime nécessaire d'évaluer l'impact des aides à l'installation et la mise en place d'indicateurs pour mesurer les résultats concrets. Compte tenu des difficultés à résoudre le problème de déficit de la démographie médicale, le CESER souhaite que des

actions favorisant la coopération entre les professionnels de santé soit accompagné par la Région afin d'agir sur le parcours de santé en s'appuyant sur les hôpitaux de proximité ainsi sur les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Il est à noter une sous consommation des crédits en investissement pour le volet « Garantir des conditions favorables à la santé et au bien-être » (seulement 77 350 € sur les 565 217 € initialement prévus pour l'année 2023), par contre en fonctionnement l'enveloppe a été dépensée en quasi-totalité. Le CESER propose à la Région de mettre en place une stratégie de mobilisations des acteurs au plus près des territoires pour que davantage de réponses aux Appels à Manifestation d'Intérêts soient formulées.

S'agissant des actions sur la santé mentale des jeunes, le CESER demande à être associé aux réflexions.

Concernant le volet « Innover pour la santé de demain », le CESER réitère sa préconisation issue de l'Avis intitulé « L'accès aux soins pour tous dans le Grand Est, un enjeu fondamental » : « *Le CESER est favorable au déploiement de la téléconsultation dans les lieux où l'accompagnement physique par des professionnels de santé est possible (cabinets d'infirmiers, pharmacies ou autres auxiliaires médicaux). Le CESER souhaite avoir une cartographie des lieux d'implantation de la télémédecine. Il insiste néanmoins sur la nécessité de ne pas résoudre le problème du déficit des personnels médicaux par des réponses numériques.* »

Environnement

Le CESER constate que les budgets mobilisés dans le cadre de la politique environnementale du Conseil régional ainsi que les projets soutenus dans une majorité de dispositifs sont en progression. Cela semble démontrer que ces dispositifs sont en adéquation avec les besoins des territoires et que l'accès aux aides régionales est relativement aisé.

Le CESER note avec regret que certains montants ne sont pas toujours indiqués dans le rapport de présentation du CA 2023 (par exemple : le montant dédié aux 43 contrats Natura 2000 et aux 38 structures d'animation Natura 2000), ce qui limite la possibilité d'apprécier si la trajectoire suivie est conforme avec les objectifs de réalisation annoncés.

Le CESER alerte sur un point de vigilance relatif au développement du bois-énergie en raison de la forte demande qui pourrait affecter durablement le potentiel forestier du Grand Est et entrer, à terme, en conflit avec d'autres usages du bois. En raison du manque de vision générale sur l'adéquation entre les besoins et les ressources en bois-énergie, le CESER demande la réalisation d'une évaluation d'impact en lien avec les données de l'observatoire de la biomasse.

Le CESER constate que des moyens humains relativement conséquents sont consacrés à la mise en application du programme Life Biodiv'Est (25 chargés de mission des partenaires et 8

agents de la cellule d'assistance technique). Le CESER espère que les actions mises en œuvre en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité seront à la hauteur de cette mobilisation en ingénierie et que des mesures d'évaluation des résultats seront réalisées dès que possible.

Le CESER souhaite être destinataire des rendus intermédiaires, en raison de l'importance de ce programme pour la stratégie régionale de biodiversité.

Le CESER souhaiterait savoir si une évaluation des impacts sur le milieu naturel des projets de maîtrise des inondations et de restauration des milieux aquatiques est réalisée (en effet, les travaux engagés dans ce cadre peuvent conduire à des modifications des équilibres). Il s'interroge sur l'existence de contrôles pour vérifier si les projets bénéficiant d'aides régionales répondent aux objectifs annoncés initialement.

Par ailleurs, le CESER s'étonne que seuls 63 % des crédits votés pour le dispositif portant sur la gestion de l'eau soient mandatés pour la section investissements. Il souhaite en connaître les raisons.

Le numérique responsable participe à la démarche Lycées en transition engagée depuis quelques années par la Région avec des lycées volontaires.

Dans son avis « Réussir la transition énergétique dans le Grand Est » adopté en février 2023, le CESER préconisait d'encourager un numérique responsable dans les lycées. Il alertait sur les usages croissants du numérique et questionnait sur la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation au bon usage du numérique et notamment, d'ajouter une rubrique « Usages du numérique plus responsables » dans un document de type charte qui serait remis aux lycéens et de prévoir un temps de pédagogie lors de la remise de l'ordinateur, en s'appuyant ainsi sur la sensibilité environnementale croissante chez les jeunes.

Dans son avis « Le numérique responsable, un impératif environnemental et sociétal » adopté en 2023, le CESER propose que le Conseil régional, en partenariat avec le Rectorat, organise à l'automne de chaque rentrée, une demi-journée de sensibilisation des lycéens au numérique responsable, sous une forme participative et ludique, comme un atelier « Fresque du numérique », à l'instar des ateliers « Fresque du climat ».

Agriculture, viticulture et sylviculture

Le CESER considère que le rapport de présentation manque d'explications et d'éléments comparatifs, et regrette que la ventilation des fonds européens ne soit pas suffisamment visible dans les différentes politiques agricoles. Le CESER souhaite que soient explicitées les raisons du faible niveau d'exécution des crédits votés à hauteur de 60,1% (contre 94,3% en 2022).

Le CESER souhaite également des informations sur la quantité de dossiers déposés non financés et les raisons techniques menant à d'éventuels refus. De ce fait, le CESER s'interroge

sur les canaux de diffusion et leur efficacité concernant les accompagnements possibles en agriculture, agroalimentaire et forêt-bois.

Le CESER préconise de pérenniser l'accompagnement au développement des aires de stockage au-delà du Business Act, lié aux incertitudes des crises sanitaires forestières (scolytes, dépérissement constaté sur certaines essences régionales...). La baisse des montants réalisés ne doit pas impacter les efforts en direction des entreprises de la première transformation du bois, qui permettent de fixer la valeur ajoutée sur le territoire, ainsi que les entreprises de travaux forestiers, qui sont en grande difficulté financière. Le CESER souhaite connaître les fonds alloués à l'amélioration des peuplements forestiers, gage d'avenir pour les forêts du Grand Est.

Le CESER souligne l'évolution positive du nombre d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs et encourage le Conseil régional à assurer la pérennité des nouveaux dispositifs (« Aide à l'Installation en Agriculture » (AIA) et « Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur » (AINA)), ainsi que des 4 dispositifs régionaux complétant les modalités d'appui, devant assurer le renouvellement des générations, défi majeur des prochaines années.

Le CESER salue la signature du nouveau programme de portage temporaire de foncier hors cadre familial, et propose que soit inclus la possibilité d'accompagner la transmission familiale.

Le CESER rappelle que le soutien à la filière équine doit bénéficier à l'ensemble du territoire au-delà du seul Haras de Rosières-aux-Salines.

Le CESER s'interroge quant au faible nombre de dossiers réceptionnés en marge de la nouvelle Mesure Agro-Environnementale et Climatique « Transition des Pratiques » visant à réduire les traitements phytosanitaires et à l'autonomie protéique des exploitations et recommande au Conseil régional la mise en place d'un audit permettant d'analyser cet échec.

Concernant l'agriculture biologique, le CESER rappelle la nécessité du respect des lois Egalim (ou loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) fixant des seuils minimums à atteindre en consommation de produits biologiques dans la restauration collective. Il souligne également l'importance de maintenir une agriculture biologique rémunératrice sur le territoire en accompagnant structurellement cette filière de façon à éviter les crises conjoncturelles que nous traversons actuellement. Le CESER salue les avancées du programme Alimentation Durable et Autonome en Grand Est (ADAGE), visant à répondre en partie aux objectifs précédemment annoncés.

Dans un contexte de relocalisation industrielle en lien avec la souveraineté alimentaire, le CESER s'étonne de la réduction drastique (passant de 10,2 M€ à 5,3 M€) des financements des projets d'investissements des entreprises agro-alimentaires. Le CESER recommande au Conseil régional, dans sa politique de soutien aux entreprises de l'agro-alimentaire, de veiller à ce que ces dernières respectent la loi EGALIM concernant la juste rémunération du producteur (coût de production fixé par les interprofessions).

Le CESER soutient les actions du Conseil régional visant à lutter contre la désertification vétérinaire rurale et l'encourage à augmenter ses moyens de façon à être en adéquation avec sa politique menée dans le cadre d'Ambitions Eleveurs.

Enfin, le CESER regrette à nouveau l'absence de visibilité des actions relevant de la stratégie « Bioéconomie », marqueur fort de la politique régionale. Il s'interroge sur l'ambition de faire du Grand Est un leader européen de la bioéconomie.

Tourisme, culture et mémoire

Sur cette priorité de l'accès à la culture dans les territoires ruraux, le CESER souhaite connaître les raisons de la faiblesse du taux d'exécution de 55,8% des crédits en investissement. A cet égard, le CESER s'interroge sur les capacités des petites structures, notamment dans les territoires ruraux, à monter des dossiers en investissement, en particulier pour les équipements scéniques, et d'assurer la complétude du financement des projets. S'agissant du fonctionnement, le CESER note un bon taux d'exécution proche de 95% qui permet d'assurer la pérennité du financement des structures. Cependant, il s'interroge sur le caractère trop figé de cette enveloppe qui ne laisserait pas de marges de manœuvre pour ouvrir à d'autres structures et permettre une stratégie de développement.

Il est fait état dans le CA de la mise en place en mars 2023 du plan « Culture, Ruralité, Vitalité » avec des moyens à hauteur de 3 M€ déployés sur les cinq années de la durée du plan. Le CESER souhaiterait disposer, un an après son lancement, d'un premier bilan de ce plan et des actions qui ont pu être financées, en cohérence et convergence avec les priorités définies dans le cadre du Pacte des Ruralités, adopté en avril 2024, et les préconisations formulées par le CESER sur ce sujet.

Il est précisé également que la Région s'est associée à la DRAC dans le cofinancement du fonds « projets innovants de territoire » pour soutenir les équipes artistiques qui sont engagées dans le développement d'un projet artistique exemplaire en termes de développement culturel d'un territoire. À travers ce nouveau dispositif, 7 porteurs de projet ont été soutenus pour une enveloppe globale de 100 000 €. Cette action conjointe de l'État et de la Région est identifiée dans le Pacte des Ruralités. Le CESER s'interroge néanmoins sur le peu de dossiers qui ont été soutenus, la relative faiblesse de l'enveloppe consacrée à ces opérations, ainsi que sur les critères qui ont présidé au choix des compagnies et des projets qui ont été aidés.

Le CESER salue le renforcement du volet culturel de la carte Jeun'Est, principalement dans le domaine du cinéma et du livre. Il souhaite néanmoins avoir une meilleure visibilité sur la façon dont se ventilent ces dépenses. Le CESER suggère qu'une enquête soit menée auprès des bénéficiaires afin de connaître les modalités précises d'utilisation de cette carte et disposer d'une analyse plus fine notamment sur les dépenses en matière de culture.

Le CESER encourage le maintien et le renforcement de l'engagement de la Région sur la filière image et en particulier dans le soutien à l'accueil de tournages de films en Grand Est, qui

participe à l'attractivité du territoire. Il souhaite néanmoins disposer d'une première évaluation de la création de l'association Bureau des images, en particulier en matière de création.

Le CESER s'interroge sur la pérennité du soutien à des festivals de film dont les thématiques sont particulièrement proches, en particulier le festival du film fantastique de Gérardmer et le festival du film européen fantastique de Strasbourg.

Le CESER salue l'effort de structuration de la Région à travers son engagement dans les contrats de filière notamment autour de la chaîne du livre, avec l'appui de l'État et du Centre National du Livre. À cet égard, il souhaite plus globalement souligner l'importance du maintien des financements croisés en faveur de la culture.

Concernant la création numérique, le CESER considère comme essentiel le soutien de la Région à d'autres formes de création artistique qui peuvent attirer de nouveaux publics, et notamment les plus jeunes générations. Le CESER souhaite néanmoins que les investissements dans ce secteur ne se fassent pas au détriment du spectacle vivant dont le volume de crédits mandatés est trois fois moindre.

Le CESER souligne que l'accompagnement en direction des compagnies est plutôt bien conçu, tout en notant également un faible taux d'exécution en investissement. Le CESER formule des inquiétudes fortes sur la fragilité des structures et demande que les crédits en fonctionnement puissent être augmentés afin d'assurer un refinancement nécessaire du secteur, de permettre son développement, d'éviter les fermetures et de soutenir l'emploi.

Le CESER s'interroge sur les impacts de la rupture de la convention liant la Région et la Mairie d'Avignon pour l'occupation du lieu la « Caserne des Pompiers » qui permettait aux compagnies du Grand Est de se produire pendant le festival off d'Avignon. Le CESER souhaite connaître les perspectives qui vont permettre aux compagnies du Grand Est de continuer à se produire en Avignon. Le CESER souhaite également savoir comment les moyens précédemment affectés à cette action vont être redistribués.

En 2023, la région a consacré 9,7 M€ à la restauration du patrimoine bâti (190 projets), classés ou non au titre des Monuments Historiques, et de propriété publique ou privée. Le CESER soutient cette action et notamment l'attention portée aux édifices des communes de moins 6 000 habitants, en cohérence avec les préconisations qu'il a formulé dans le cadre de sa contribution au Pacte des Ruralités.

Le CESER souhaite dans ce cadre qu'une cartographie précise des projets soutenus puisse être établie, et connaître dans quelle mesure ces projets sont accompagnés d'une valorisation culturelle, touristique et pédagogique.

Le CESER souhaite réaffirmer l'importance de développer un tourisme durable et responsable, de faciliter une meilleure accessibilité aux sites notamment pour les PMR, et d'éviter les phénomènes de sur fréquentation. À cet égard, le CESER souhaite un meilleur équilibre de la

promotion touristique entre l'Est et l'Ouest du territoire régional et préconise que des investissements importants et de long terme soient consacrés au développement de projets valorisant les espaces naturels et le slow tourisme. L'association des structures assurant la gestion de ces espaces naturels permettra de veiller à la parfaite compatibilité de ces investissements avec les enjeux de préservation de ces sites.

Le CESER préconise qu'une réflexion soit menée sur l'image extérieure de la région, avec une attention particulière sur ce qui est renvoyé du territoire et du récit régional dans l'accueil de tournages. Le CESER préconise également que soient développés et mieux promus les circuits thématiques de proximité, valorisant les savoir-faire locaux et les spécificités de chaque territoire, à l'instar de ce qui est fait dans le domaine des arts du feu.

Le CESER souhaite, en cohérence avec les grands investissements structurants, que des pôles touristiques de proximité puissent être développés afin de valoriser les atouts spécifiques des territoires, notamment naturels ou culturels, et de mettre en avant leur richesse et leur diversité.

Le CESER souhaite également que les lieux moins connus soient mieux valorisés, que l'intermodalité entre les sites de proximité ou « depuis et vers » les sites emblématiques soit mieux organisée et que soit mieux exploité le ruissellement touristique.

Le CESER note que les deux sites régionaux concernés sont principalement le Lac de Madine et Chambley. Près de 6,2 M€ y sont consacrés en investissement et fonctionnement. Le CESER souhaite qu'une véritable vision de long terme sur le développement des deux sites puisse être construite avec les acteurs locaux.

Territoires et numérique

L'analyse du CA témoigne de la volonté du Conseil Régional de poursuivre et de soutenir les politiques engagées les précédentes années dans le cadre notamment de la mise en œuvre du SRADDET.

Bien qu'il lui soit attribué un budget relativement « modeste » (2,5% des dépenses d'intervention) au regard d'autres compétences, il se consacre à des défis stratégiques pour l'avenir de nos territoires.

Les sommes consacrées aux dépenses relatives à l'aménagement des territoires et au numérique connaissent une baisse de 38 M€ entre 2022 et 2023. La principale cause de cette baisse des dépenses est liée au fait que l'accompagnement à la réalisation des infrastructures numériques sur le territoire s'est fortement réduit car le déploiement de la fibre en région est terminé.

Les volets « Accompagner la réalisation des infrastructures du numérique sur le territoire » et « Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré du territoire » concentrent la majeure partie des moyens financiers attribués à cette politique (90% du budget).

Le déploiement de la fibre dans tous les territoires de la région est quasiment terminé. C'est un atout pour les habitants des territoires pour accéder aux services publics et privés rendus possibles par les nouvelles technologies. Toutefois, le CESER préconise de veiller à garantir un accompagnement des usagers afin qu'ils aient tous accès sans difficulté aux différents services et outils numériques proposés (France Services, téléconsultations...).

Dans le cadre de l'appel à projet « territoires intelligents et durables », trois périmètres de démonstration pour des territoires connectés, afin de faciliter les services publics, sont expérimentés dans des communes très rurales. Le CESER demande qu'au terme des trois ans d'expérimentation, un bilan soit effectué et partagé afin d'en tirer les enseignements permettant d'essaimer ce type d'aide plus largement.

Le CESER a apprécié la mise en place en 2023 du « Hub » numérique destiné à l'inclusion numérique. Il souligne que 17% de la population du Grand Est reste encore concernée par l'illectronisme et encourage le Conseil régional à déployer sur le maximum de territoires cet appui aux acteurs locaux.

Le CESER rappelle que lors du BP 2023, il avait proposé de mener une évaluation des dispositifs de soutien à la création et au développement des Tiers-Lieux afin de conforter leur pérennité et leur utilité sociale.

Le soutien aux projets d'aménagement durable et équilibré des territoires connaît une baisse significative de crédits de paiement consommés de 11,8 M€, soit environ -20% par rapport à 2022, malgré un niveau d'investissement de plus de 60 M€ inscrit au BP 2023, supérieur à celui inscrit au BP 2022. Le CESER souhaite comprendre ce qui a engendré cette moindre sollicitation des dispositifs du Conseil régional.

471 communes sur les 5 121 que compte le Grand Est ont bénéficié de ces dispositifs d'aménagement durable et équilibré du territoire du Conseil régional en 2023. Le CESER demande une cartographie de ces aides afin de connaître la typologie des territoires concernés et d'évaluer si ces aides sont déployées de manière équilibrée sur tout le territoire régional.

Le CA 2023 s'inscrit dans la continuité des politiques en place, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs fixés par le SRADDET. Les règles du SRADDET appellent à la mise en œuvre d'un suivi annuel et d'une évaluation à partir des indicateurs qu'il a définis. Le CESER demande à y être associé.

Le CESER :

- considère que la diminution du fonds de roulement, qui semble s'inscrire dans le temps, requiert une gestion fine et pourra nécessiter des ajustements financiers ;
- demande qu'une réflexion soit engagée au niveau national pour estimer les possibles conséquences financières, pour les Régions, des décisions européennes d'interdiction de vente de voitures thermiques et déterminer les éventuelles mesures compensatoires à prévoir.;
- demande au Conseil régional, concernant les dépenses d'investissement liées aux travaux dans les bâtiments régionaux, d'apporter des précisions sur les économies d'énergie obtenues et leur incidence sur les dépenses de fonctionnement (stabilisation, diminution...);
- s'inquiète des résultats de la politique de réindustrialisation et de transformation qui semble s'essouffler et être en retrait par rapport à la dynamique nationale ;
- estime qu'une attention particulière devra être portée sur les actions d'accompagnement de la transition numérique lors de la préparation du BP 2025, en augmentant les moyens pour sensibiliser et accompagner les entreprises ;
- s'inquiète du retard pris dans la réalisation du plan « 500 relocalisations », qui devra faire l'objet d'une attention plus forte pour atteindre les objectifs initiaux ;
 - recommande que la Région adopte une vision pluriannuelle permettant d'appréhender sur 3 ou 5 ans les effets structurels des dossiers d'investissements directs étrangers sur l'emploi et l'activité économique ;
- appuie le travail sur la transition des compétences, essentiel pour tout changement à venir ;
- préconise de revoir les critères d'attribution de l'aide « Fonds de soutien régional des formations par apprentissage » ;
- souhaite davantage d'éléments sur l'avancée du projet ELLES + Grand Est pour stimuler les actions en faveur de la sensibilisation des jeunes filles et des femmes vers les métiers scientifiques, techniques et numériques ;
- appuie la démarche à l'accompagnement au développement durable tout en préconisant une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour une généralisation à l'ensemble des établissements ;

- préconise de favoriser l’immersion de doctorants dans les entreprises, et notamment dans les TPE PME ;
- souhaite savoir si, pour la convention TER, l’augmentation de + 16,7 M€ par rapport à l’exercice 2022 est la résultante d’une augmentation de la fréquentation et/ou de tarif.
- souhaite connaître l’échéancier de finalisation de la mise en accessibilité des gares et arrêts routiers ;
- s’interroge sur les origines de l’écart significatif entre crédits de fonctionnement votés et mandatés dans le domaine des transport scolaires et interurbains et sur un éventuel impact sur le service rendu ;
- souligne à nouveau l’importance de la coopération interrégionale avec les régions limitrophes du Grand Est, afin d’aborder les enjeux transfrontaliers à une échelle supérieure aux limites régionales ;
- préconise de développer l’action « Frissons en Grand Est » en partenariat avec davantage de cinémas ;
- souhaite connaître l’accompagnement apporté par la Région aux jeunes pour favoriser une insertion sociale et professionnelle à la suite de la mission confiée dans le cadre du dispositif de soutien au « Service Civique en milieu rural » ;
- préconise de mieux communiquer au plus près des territoires et d’aller vers les publics cibles en s’appuyant sur les acteurs locaux concernant le soutien à l’entrepreneuriat des jeunes
- demande à la Région de soutenir et accompagner les associations afin de favoriser la cohésion sociale dans les territoires ;
- s’étonne que pour un sujet aussi sensible à l’échelle nationale les montants dédiés à la lutte contre les discriminations et renforcer la cohésion sociale n’aient pas été consommés et souhaiterait en connaître les raisons ;
- estime nécessaire d’évaluer l’impact des aides à l’installation et la mise en place d’indicateurs pour mesurer les résultats concrets. Compte tenu des difficultés à résoudre le problème de déficit de la démographie médicale
- souhaite que des actions favorisant la coopération entre les professionnels de santé soit accompagné par la Région afin d’agir sur le parcours de santé ;

- alerte sur un point de vigilance relatif au développement du bois-énergie en raison de la forte demande qui pourrait affecter durablement le potentiel forestier du Grand Est et entrer, à terme, en conflit avec d'autres usages du bois ;
- demande la réalisation d'une évaluation d'impact en lien avec les données de l'observatoire de la biomasse ;
- souhaite que soient explicitées les raisons du faible niveau d'exécution des crédits votés pour les dispositifs de la politique agricole ;
- préconise de pérenniser l'accompagnement au développement des aires de stockage au-delà du Business Act, lié aux incertitudes des crises sanitaires forestières (scolytes, dépérissement constaté sur certaines essences régionales...) ;
- s'interroge quant au faible nombre de dossiers réceptionnés en marge de la nouvelle Mesure Agro-Environnementale et Climatique « Transition des Pratiques » et recommande au Conseil régional la mise en place d'un audit permettant d'analyser cet échec ;
- souhaiterait disposer, un an après son lancement, d'un premier bilan du plan « Culture, Ruralité, Vitalité » et des actions qui ont pu être financées ;
- suggère qu'une enquête soit menée auprès des bénéficiaires de la carte Jeun'Est afin de connaître les modalités précises d'utilisation de cette carte et disposer d'une analyse plus fine notamment sur les dépenses en matière de culture ;
- souhaite néanmoins que les investissements dans le secteur de la création numérique ne se fassent pas au détriment du spectacle vivant dont le volume de crédits mandatés est trois fois moindre ;
- formule des inquiétudes fortes sur la fragilité des compagnies et demande que les crédits en fonctionnement puissent être augmentés afin d'assurer un refinancement nécessaire du secteur, de permettre son développement, d'éviter les fermetures et de soutenir l'emploi ;
- souhaite dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine bâti qu'une cartographie précise des projets soutenus puisse être établie, et connaître dans quelle mesure ces projets sont accompagnés d'une valorisation culturelle, touristique et pédagogique ;
- préconise, dans le cadre d'un meilleur équilibre de la promotion touristique entre l'Est et l'Ouest du territoire régional, que des investissements importants et de long terme soient consacrés au développement de projets valorisant les espaces naturels et le slow tourisme ;

- préconise qu'une réflexion soit menée sur l'image extérieure de la région, avec une attention particulière sur ce qui est renvoyé du territoire et du récit régional dans l'accueil de tournages ;
- souhaite également que les lieux moins connus soient mieux valorisés, que l'intermodalité entre les sites de proximité ou « depuis et vers » les sites emblématiques soit mieux organisée et que soit mieux exploité le ruissellement touristique ;
- préconise de veiller à garantir un accompagnement des usagers afin qu'ils aient tous accès sans difficulté aux différents services et outils numériques proposés (France Services, téléconsultations...) ;
- demande qu'au terme des trois ans d'expérimentation de l'appel à projet « territoires intelligents et durables », un bilan soit effectué et partagé afin d'en tirer les enseignements permettant d'essaimer ce type d'aide plus largement ;
- souhaite comprendre ce qui a engendré la moindre sollicitation des dispositifs de soutien aux projets d'aménagement durable et équilibré des territoires du Conseil régional ;
- demande à être associé au suivi annuel et l'évaluation du SRADDET.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Le conseil régional applique depuis plusieurs années une politique d'investissement qui induit l'existence d'une épargne brute conséquente. Dans un contexte d'insuffisance tendancielle des recettes (fraction TVA), pour maintenir le niveau des investissements, le Conseil Régional choisit depuis plusieurs années de comprimer les dépenses de fonctionnement. Le Compte Administratif 2023 montre à l'évidence que ces diminutions de dépenses de fonctionnement se traduit par des moyens réduits alloués aux acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques régionales.

Un exemple parmi tant d'autres :

Les montants dédiés au volet « Soutenir la vie associative dans les territoires » montrent une baisse en fonctionnement de 478 115 euros. La CFDT s'inquiète de cette orientation en effet le secteur associatif va souffrir des baisses de subventions. Dans un contexte d'inflation et de baisse des aides ; le monde associatif agissant dans des domaines aussi variés que le soutien scolaire, l'insertion par le sport, l'accès à la culture ou la formation professionnelle est fragilisé et met en péril la pérennité des associations et entraîne un recul général de leurs capacités d'action.

Sur Développement économique :

La délégation CFDT exprime sa vive inquiétude sur la baisse des crédits alloués au développement économique et sur la difficulté d'atteindre les objectifs fixés notamment en matière de relocalisation et d'accompagnement des transitions industrielles, économiques et environnementales. Cette baisse peut conduire à terme à ce que la région prenne un retard dans la dynamique d'industrialisation qu'elle affiche comme une priorité, retard qui serait irréversible et générateur de nouvelles difficultés en matière d'emplois. Nous regrettons également le manque de transparence du compte administratif qui ne permet pas de suivre dans le temps l'évolution des dispositifs financés par la région. Nous insistons enfin sur le manque de soutien aux petites entreprises qui forment le tissu de l'économie générale, les aides profitant essentiellement aux grosses entreprises qui n'en n'ont pas forcément la nécessité.

La délégation votera favorablement le compte administratif 2023.

Alexandre BERGER, Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bernard DUPONT, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Christelle HIRault, Dominique LEDEME, Daniel LOUVION, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Evelyne PEIGNIER, Francine PETER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

La CGT s'associe aux membres de la Commission Développement Économique pour déplorer le manque de lisibilité des résultats réels de l'action régionale au travers des éléments du compte administratif.

Quant à la politique de réindustrialisation et de transformation initiée par la Région, la CGT note qu'elle s'essouffle mais tient à souligner que, si la création d'emplois nouveaux est toujours souhaitable, il est impératif d'éviter la disparition d'emplois existants.

En effet, les données de la DARES révèlent une explosion du nombre de chômeurs ayant été licenciés pour des raisons économiques.

Les plans de licenciements (pudiquement dénommés PSE ou plan social ce qui est un comble) sont extrêmement nombreux en Grand Est :

- TEREOS (51) 62 emplois,
- AMCOR FLEXIBLES (57) 47 emplois + des intérimaires,
- MAHLE BEHR, en Moselle, 135 emplois supprimés,
- STEELCASE (57 et 67) 38 emplois,
- UPM RAFLATAC (54) 50 emplois,
- NESTLE WATERS (88) 171 emplois,
- BRAGARD SAS (88) 120 emplois,
- DURAVIT à Bischwiller (67) 193 licenciements car délocalisation vers Chine, Égypte et Allemagne,
- CAVES DE WISSEMBOURG (67) 39 emplois,
- CLESTRA (67) 125 salariés sur le carreau,
- FLABEG France (67) 100 emplois
- STELLANTIS Mulhouse et Metz : 600 emplois supprimés et 230 menacés mais 5,7 milliards versés aux actionnaires,
- Sans parler des emplois d'entreprises ayant des succursales partout en France, comme Naf Naf, Jennyfer, Habitat, Minelli, Pimkie, Conforama, Alinéa, Ikks, Leroy Merlin, Nature et Découverte pour un total d'environ 5950 postes dans lesdites succursales...

Tout ceci démontre qu'il ne suffira pas de se contenter parler de création d'emplois nouveaux mais qu'il faut également veiller à conserver et à consolider les emplois existants.

Il est essentiel que les actions de soutien aux entreprises ne se limitent pas aux grandes entreprises, qui ne constituent pas les plus grosses pourvoyeuses d'emplois mais, pour éviter les effets d'aubaine, qu'elles soient soumises à de strictes conditions de maintien de l'emploi.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH,
Stéphane BUSOLINI, Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Marc JOUDELAT,
Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL, Doris WARTH



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00